

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 49 + 5 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme E. BECK

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : MM. T. SPACH, J.-M. ERTZ - Suppléant -, P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes L. JOST-LIENHARD, D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, MM. B. SCHAFF, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. T. SCHINI, D. HOLZSCHERER.

Délibération n°2 : Modification de la durée hebdomadaire de service de certains enseignants de l'Ecole Intercommunale de Musique

Rapporteur : M. J.C. BERRON

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°1 du 30 juin 2022 adoptant le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2022 qui précise notamment la durée hebdomadaire de service des emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de l'Ecole Intercommunale de Musique,

Vu le nombre d'élèves inscrits au cours de ces enseignants pour l'année scolaire 2022/2023 impactant leur durée hebdomadaire de service,

Vu que le contrat des agents engagés en contrat à durée déterminée se termine le 31 octobre 2022,

Vu la décision du Comité Technique, dans sa réunion du 17 décembre 2018, de donner un avis favorable de principe à la modification de durée hebdomadaire de service s'il y a accord écrit de l'agent,

Vu que les enseignants contractuels de l'Ecole intercommunale de musique seront peut-être quand même amenés à effectuer des heures complémentaires en raison d'éventuelles inscriptions d'élèves postérieures à la modification de la durée hebdomadaire de leur service,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de MODIFIER** comme suit, à compter du 1^{er} novembre 2022 :

- la durée hebdomadaire de service des emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe dans les spécialités mentionnées
- la rémunération des contractuels engagés en C.D.D. ou C.D.I. :

Spécialité	D.H.S.	Statut	Indice Majoré de la FPT
Percussions, formation musicale	19 H 30 mn	Contractuel : C.D.I.	557
Guitare	8 H 15 mn	Contractuel : C.D.I.	557
Trompette	7 H 45 mn	Contractuel : C.D.D.	538
Piano / Orgue	7 H 45 mn	Contractuel : C.D.I.	557
Flûte traversière / Eveil musical	5 H 00	Stagiaire de la F.P.T.	
Clarinette / saxophone	4 H 00	Contractuel : C.D.D.	553
Flûte à bec	1 H 30 mn	Contractuel : C.D.I.	557
Saxophone	1 H 15 mn	Contractuel : C.D.I.	557
Trombone	1 H 00	Contractuel : C.D.I.	553

* **d'ACCORDER** aux agents contractuels, comme cela se pratiquait par les Communes de Bouxwiller et d'Ingwiller avant le transfert des écoles municipales de musique à la Communauté de Communes, une aide au déplacement domicile / lieu de travail de 0,26 €/km ;

* **d'AUTORISER** la Communauté de Communes à payer éventuellement à tous les enseignants contractuels de l'Ecole intercommunale de musique des heures complémentaires non prévues dans leur contrat de travail et payées au même taux horaire que celui prévu dans leur contrat ;

* **de PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Elisabeth BECK
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président